

Procès d'un Conseil tenu aux Sauvages de St. Regis le neuvième
Jour de Mars, 1808. Par Cap't Montigny.

Mes frères,

Je suis autorisé par ordre du Gouverneur en Chef, de vous assembler et vous faire part de ses intentions, envers tous les fidèles sujets de sa majesté confiés à ses soins paternels il m'ordonne de résider avec vous afin de veiller qu'il ne se glisse des abus, d'autant plus dangereux qu'ils occasionneraient des mauvaises réflexions sur votre village, aussi empêcher que des agents envoyés de la part de vos voisins ne s'introduisent et ne cherchent à troubler votre tranquillité. Et par là vous rendre malheureux rappelle vous toujours, qu'une marine formidable appartenant à celui qui vous protège, est un sûr garant que cette tranquillité vous sera toujours propice car il est inutile à toutes les puissances l'intérieur d'espier à lutter contre elle, il est aussi nécessaire à votre bonheur qu'une bonne intelligence réigne entre vous. Je vous recommande de n'avoir aucune communication avec vos voisins au-delà du lac, Leyne, même pour vos petits intérêts. Il n'y a ce que les choses seront arrangées, des gens divisés entre eux même ne peuvent que vous entraîner dans leurs bêtises, avons assemblé ce doit avoir lieu que celle où vous devrez convoyer pour entendre la parole du Roi, auquel vous devrez obéir cest Luy qui vous protège cest votre meilleur guide il veut que ses enfants soient dans le bon chemin il n'aime pas à punir mais à comprendre ce qui doit être l'objet de vos vœux. Son bon plaisir à Eté de faire venir de moy, le choix me fait honneur. Je le remplirai ce devoir à vos intérêts avec tout le zèle dont je suis capable, en vous faisant part des instructions, qu'il me fera donner par le chevalier John Johnson qui est à la tête du département, dont vous faites partie?